

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 17 OCTOBRE 1970

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),— Que la Chambre approuve le geste que pose le gouvernement en invoquant les pouvoirs de la Loi sur les mesures de guerre pour parer à l'état d'insurrection appréhendée dans la province de Québec, conformément à la communication du gouvernement du Québec et des autorités municipales de Montréal au Premier ministre, et approuve en outre les ordres et règlements déposés aujourd'hui par le Premier ministre étant bien entendu que la proclamation invoquant les pouvoirs énoncés dans les règlements sera révoquée le 30 avril 1971 ou avant, à moins que la Chambre ait approuvé une résolution autorisant leur prolongement au delà de la date spécifiée.

Le débat se poursuit;

M. Coates, appuyé par M. Hales, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en retrans-

chant les mots «30 avril 1971» et en les remplaçant par les mots «30 octobre 1970».

Il s'élève un débat; un scrutin par appel nominal est réputé avoir été exigé et différé jusqu'après les Affaires courantes ordinaires le lundi 19 octobre 1970, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 16 octobre 1970.

A 1 h. 06 du matin le dimanche 18 octobre 1970, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'au lundi, 19 octobre 1970, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.